



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi le 6 février 2023 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel :

Nature et effets :

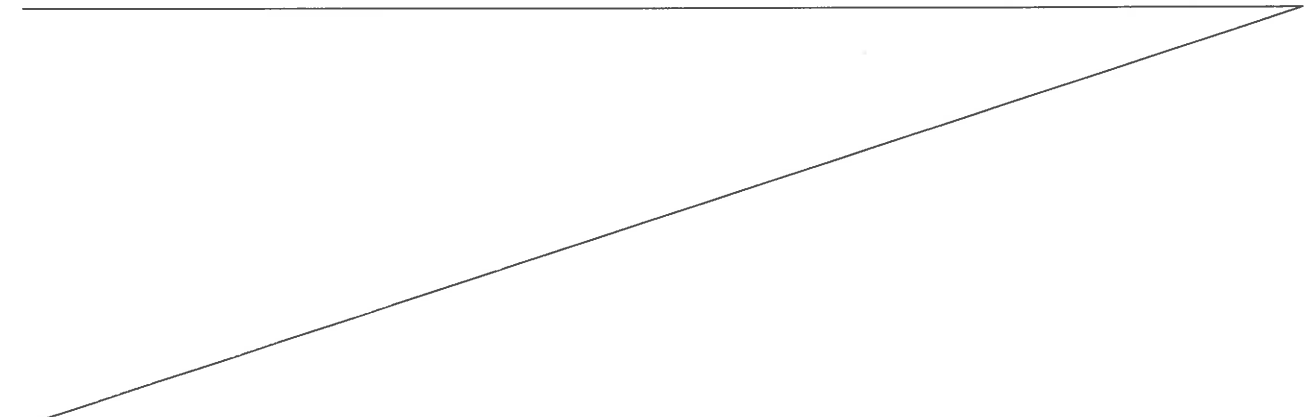
Demande numéro 2022-11-0001, produite le 2022-09-07, ayant pour effet :

D'autoriser l'usage de Résidence de tourisme sur la propriété du 633 chemin Biron conformément aux dispositions du Règlement de zonage 642 et du Règlement sur les usages conditionnels 666.

Identification du site concerné :

Lot numéro 1 385 366 et 3 699 250
633, chemin Biron
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.



DONNÉ àAscot Corner.....ce.....19^e...jour.....de.....janvier.....
de l'an deux mille vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour de janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de janvier 2023.

Directeur général et greffier-trésorier